

**ÉLECTION PARTIELLE  
DE LA CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE  
Date de clôture du scrutin le 18 juin 2015**

**COLLEGE DES AUTRES SOCIETES COOPERATIVES ET SICA  
( collège 5 b )**

**PROCÈS-VERBAL**

**du recensement général des votes par correspondance  
effectué par la Commission d'organisation des opérations électorales**

L'an deux mil quinze, le 26 juin, à 10H30.

La Commission d'organisation des opérations électorales composée de :

Madame RODIN Marie-José, chef de de l'administration générale et des élections, Présidente, représentant le Préfet de Guadeloupe,

Madame BARBOUX Corinne, représentant le directeur des finances publiques de la Guadeloupe,

Monsieur ROUXEL Jean-Michel, représentant le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF)

Monsieur DE SOUZA Sony, membre élu de la chambre d'agriculture de Guadeloupe,

Monsieur JOSEPH Charly, représentant la Poste.

Et en présence des mandataires de listes suivants :

M. NESTY Joseph – UNION DES SICA,

Chargée, aux termes des textes en vigueur (articles R 511-48 à R 511-49 du Code Rural) d'organiser le dépouillement et le recensement général des votes pour l'élection partielle à la Chambre d'Agriculture de Guadeloupe.

Les résultats de ces opérations ont été consignés, ci-après :

- 1) Nombre d'électeurs inscrits dans le collège : 89
- 2) Nombre de plis remis par la Poste au Président de la Commission d'organisation des opérations électorales (a) : 72
- 3) Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes écartés pour cause (b) : 0

- Enveloppe non cachetée ou décachetée : 0
- Absence de mentions légales : 0
- ↳ absence de nom-prénom ou code barre de l'électeur : 0
- ↳ absence de signature ou signature rayée et remplacée par une autre signature : 0
- Enveloppes d'envoi d'autres départements remises à tort à la Préfecture : 0
- Enveloppes d'envoi expédiées après le 18 juin 2015 (plis tardifs) : 0

4) Nombre de votants émargés (c)=(a)-(b) : 72

5) Nombre de bulletins de vote écartés avant mise à l'urne, pour cause (d): 3

- Bulletins trouvés sans enveloppe de scrutin : ...3.....
- Enveloppes de scrutin non réglementaires : ...0.....
- Circulaires trouvées sans enveloppes de scrutin : ...0...
- Enveloppes de scrutin avec signes distinctifs : 0...
- Enveloppes d'acheminement des votes contenant ou au moins deux enveloppes de scrutin :

6) Nombre de bulletins de vote mis à l'urne (e)=(c)-(d): 69

7) Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne (f) : 69

8) Nombre de bulletins nuls pour cause (g) : 0

- Bulletins non réglementaires (modifiés, manuscrits etc..) :
- Bulletins avec signes distinctifs :
- Bulletins portant des mentions injurieuses :

9) Bulletins blancs : 1

9) Nombre de suffrages exprimés (h)=(f)-(g) : 68

La Commission d'organisation des opérations électorales a ensuite examiné les bulletins nuls annexés au procès verbal et a émis sur ces bulletins l'avis suivant :

.....  
 .....  
 Les réclamations déposées pendant le cours des opérations ont donné lieu, de sa part, aux observations qui suivent :  
 .....  
 .....

Après avoir rappelé qu'il s'agit d'un scrutin de liste, que l'élection a lieu à un seul tour, sans panachage ni rature ni vote préférentiel, en application des dispositions de l'article R511-43 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Président a proclamé les résultats obtenus par chacune des listes de candidats pour le Collège 5b figurant dans le tableau complété, signé et joint en annexe.

Le président de la commission rappelle que le nombre de sièges à pourvoir pour le collège 5b est de 4 sièges.

Après avoir procédé au calcul de la répartition de ces sièges conformément à l'article R 511-47 du code rural,

**SONT PROCLAMES ELUS A LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE**

1) M. GENE Mauricière Martial
2) Mme CHARABIE Fernande
3) M. SYNESIUS Mathurin
4) M. DELOUMEAUX Florent Michel

**OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS**

**CLOTURE DU PROCES VERBAL**

Les opérations de recensement des votes étant terminées et les résultats ayant été proclamés, le présent procès-verbal établi pour le collège 5b « AUTRES SOCIETES COOPERATIVES ET SICA » a été clos et signé à : heures, avec en annexe pour ce collège 5b :

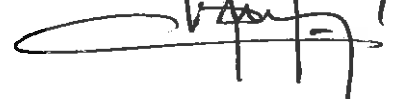
- le procès- verbal des plis tardifs,
- les enveloppes d'acheminement des votes écartées,
- les votes écartés avant mise à l'urne,
- les bulletins nuls,
- les feuilles de pointage,
- les feuilles de calcul,
- les listes d'émargement.
- les tableaux récapitulatifs des suffrages obtenus pour chacune des listes présentées dans ce collège.

Fait en double exemplaire à Basse-Terre, le 26 juin 2015


P/ La Présidente de la commission

MJ RODIN  
RHS

Les membres de la commission

de Souza Sony  


BARBOUX  
BARBOUX Corinne

M. Charly JOSEPH  


Rouxer<sup>3</sup> J. Michel  
